
Conditions générales de ventes

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services Culture Lab 29, relatives à des commandes passées auprès de Culture Lab 29 par tout stagiaire ou employeur du stagiaire (Ci-après dénommé « Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Culture Lab 29, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance

Culture Lab 29 se réserve le droit d'accepter ou rejeter la demande d'inscription du client à l'une des formations de Culture Lab 29 selon les prérequis nécessaires à la participation à la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail, ainsi qu'un devis sont adressés en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise ou de la signature du stagiaire. L'attestation de présence est adressée après la formation.

La proposition et les prix indiqués par Culture Lab 29 sont valables un (1) mois à compter de la date du devis. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par Culture Lab 29 d'un devis signé accompagné du contrat ou de la convention de formation professionnelle par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit devis.

La signature du devis implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par Culture Lab 29 à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

REGLEMENT PAR UN OPCO (OPERATEUR DE COMPETENCES)

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO (déclarée par l'OPCO avant ou après la période de formation), la différence sera directement facturée par Culture Lab 29 au Client.

FACTURATION - REGLEMENT

Tous les prix sont exprimés en euros et toutes taxes. Culture Lab 29 n'est pas assujetti à la TVA conformément à l'article 261-4-4 du CGI. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;

- le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal ; - aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, Culture Lab 29 pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal. Culture Lab 29 aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Culture Lab 29.

Le taux d'intérêt des pénalités de retard est égal à 3 fois le taux légal selon la loi 2008-776 du 4 août 2008.

Une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera appliquée conformément à l'article D441-5 du code de commerce.

Culture Lab 29 est un établissement public (EPIC) soumis au règlement du code des Collectivités territoriales. A ce titre, un comptable assignataire public a été désigné. Le recouvrement des factures non payées à la date prévue sera assuré par la paierie départementale de Brest (Trésor Public).

DROIT APPLICABLE

En cas de litige survenant entre le client et Culture Cab 29 à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal administratif de Rennes.

15-01-2025

